

STATUTS DES SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société : A&E DECO

Société à responsabilité limitée :

Au capital de : 1000 euros

Siège social : 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE

La soussignée : AKSOY HACI OSMAN

M. AKSOY HACI OSMAN, né le 07/09/1980 à SARIKAYA (TURQUIE) demeurant 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet : Plâtrerie, peinture

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : A&E DECO

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé à : 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Apports en numéraire :

1000 euros

M. AKSOY HACI OSMAN apporte et verse à la société

une somme totale de Mille euros

La somme totale versée, a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à SOCIETE GENERALE, 6 RUE DE LA REPUBLIQUE

M. AKSOY HACI OSMAN réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : Mille euros

Le capital est divisé en 1000 parts sociales de 1 euro, intégralement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique.

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. AKSOY HACI OSMAN, qui accepte ses fonctions

Article 9

Décisions de l'associé :

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01 janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice sera clos le 31/12/2024.

Article 11

Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 13

Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à CALUIRE ET CUIRE, le 02/01/2024

En 2 exemplaires.

Signature de l'associé

1



ANNEXE – ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Ce document constitue une annexe des statuts ; il récapitule tous les engagements qui ont été pris par les fondateurs au nom de la société en cours de formation, avant la signature des statuts.

Dénomination sociale : A&E DECO

Forme juridique : SARL

Capital social : 1000,00 euros

Siège de la société : 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE

M. AKSOY HACI OSMAN, né le 07/09/1980 à SARIKAYA (TURQUIE) demeurant 31 MONTEE DES FORTS 69300 CALUIRE ET CUIRE, agissant en qualité de co-fondateur de la société, déclare avoir pris personnellement, en vue de la création de ladite société, les engagements suivants :

- Néant

En application de l'article L 210-6 du Code de commerce, le présent état reprenant l'énumération intégrale des engagements pris par M KIREMITCI A&E DECO pour le compte de la société en formation, a été communiqué aux associés préalablement à la signature des statuts

Fait à CALUIRE ET CUIRE, le 02/01/2024

Signature de l'associé

1
